

Association " INTER AIDE "

44, rue de la Paroisse

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

Association « INTER AIDE »

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de l'association « INTER AIDE » tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *La justification de nos appréciations,*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lille, le 15 avril 2016

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés



Rémy AINE

BILAN
au 31 DÉCEMBRE 2015
en Euros

ACTIF	2015		2014	PASSIF	2015		2014
<u>I - ACTIF IMMOBILISE</u>				<u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u>			
IMMO. INCORPORELLES		0,00	478,40	RÉSERVES		913 192,61	897 879,24
- Logiciels	2 643,95			- Réserves	453 767,12		
Amortissements	-2 643,95			- Fonds pr lancnt nouvxs programmes	459 425,49		
IMMO. CORPORELLES		4 223,06		EXCEDENT de GESTION		11 250,23	15 313,37
- Matériel de Bureau	30 737,81			Sous-Total		924 442,84	913 192,61
Amortissements	-26 514,75						
IMMO. FINANCIERES		8 830,73	8 776,39				
- Dépôt loyer	8 830,73						
TOTAL I		13 053,79	9 254,79	TOTAL I		924 442,84	913 192,61
<u>II - ACTIF CIRCULANT</u>				<u>II - DETTES</u>			
CREANCES sur les PROGRAMMES		1 062 629,38	1 109 926,51	FONDS DEDIES aux PROGRAMMES		1 630 865,10	2 129 100,79
AUTRES CRÉANCES		18 582,20	27 403,21	DETTES FISCALES & SOCIALES		268 652,38	288 236,69
- Acompte au personnel	187,00			- Frais dus au personnel	44 646,83		
- ESSOR	185,80			- Provlslon congés payés	50 797,04		
- ATIA	50,63			- Organismes soclaux	149 990,92		
- Débiteurs divers	18 158,77			- État	22 396,01		
DISPONIBILITÉS		1 814 838,83	2 205 664,41	- Crédi-teurs divers	821,58		
- Valeurs mobilières de placement	574 600,46			AUTRES DETTES		97 442,49	29 386,11
- Compte sur livret S.G & livret A	578 717,36			- Charges à payer	97 442,49		
- Compte sur livret C.Agricole	654 087,50						
- Sté Générale	6 960,59						
- Caisse Euros	91,35						
- Caissses devises	381,57						
TOTAL II		2 896 050,41	3 342 994,13	TOTAL II		1 996 959,97	2 446 723,59
COMPTES DE RÉGULARISATION		12 298,61	7 667,28	COMPTES DE RÉGULARISATION		0,00	
- Charges constatées d'avance	12 298,61						
TOTAL GÉNÉRAL		2 921 402,81	3 359 916,20	TOTAL GÉNÉRAL		2 921 402,81	3 359 916,20

COMPTE DE "RESULTAT"
au 31 Décembre 2015
en Euros

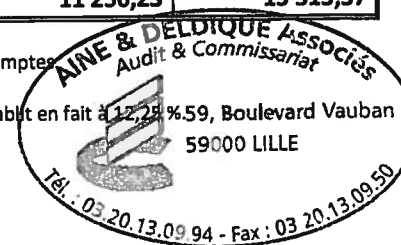
POSTES	Renvois (a)	%	2015	2014
<u>RESSOURCES AFFECTES AUX PROGRAMMES</u>				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		5 571 177,79	5 967 170,42
Produits financiers affectés aux programmes	(1)		228 793,10	284 056,75
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		1 062 629,38	1 109 926,51
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-1 109 926,51	-1 218 367,07
Engagements à réaliser sur subventions reçues	(2)		-1 630 865,10	-2 129 100,79
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		2 129 100,79	2 099 336,08
Total Ressources affectées aux programmes (A)			6 250 909,45	6 113 021,90
<u>CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES</u>				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		4 619 881,85	4 238 478,12
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		6 459,91	11 769,35
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		294 485,96	376 944,21
Indemnités et charges du personnel sous contrat de volontaire	(5)		269 574,43	219 635,14
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié (resp. de prog.)	(5)		94 395,68	134 534,28
Total Charges directement imputées aux programmes		84,54%	5 284 797,83	4 981 361,10
Achats	(6)		10 312,35	11 247,14
Services extérieurs	(6)		50 378,02	54 096,63
Autres services extérieurs	(6)		19 559,30	23 494,86
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		41 334,35	49 496,61
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		563 376,78	678 065,87
Indemnités et charges du personnel encadrant sous contrat de volontaire	(7)		0,00	5 714,89
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		279 952,09	308 220,20
Dotations aux amortissements	(6)		1 182,54	1 315,60
Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)		15,46%	966 095,43	1 131 651,80
Charges financières affectées aux programmes	(6)	0,00%	16,19	9,00
Total des Charges affectées aux programmes (A)	(8)	100%	6 250 909,45	6 113 021,90
SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES			0,00	0,00
Cotisations des membres			220,00	225,00
Produits financiers			14 056,12	18 333,48
Reprise provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement			201,11	
RESSOURCES HORS PROGRAMMES			14 477,23	18 558,48
Impôt sur produits financiers			3 227,00	3 044,00
CHARGES HORS PROGRAMMES			3 227,00	3 044,00
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement				201,11
EXCÉDENT NET DE GESTION			11 250,23	15 313,37

(a) Renvois figurant sur le tableau "2.1.3 - Répartition ressources et charges programmes 2015" dans l'annexe des comptes

(A) Hors financements, ressources et charges locales.

(B) En tenant compte des dépenses faites sur apports locaux (864 078 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 12,28 % 59, Boulevard Vauban

(C) Cette somme englobe 106 301 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.



ASSOCIATION INTER AIDE

ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

L'annexe des comptes comprend 3 parties :

- Règles et méthodes comptables ;
- Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de "résultat" ;
- Autres informations.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- le principe de prudence
- la continuité de l'exploitation
- le principe des coûts historiques

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements 99.01 et 99.03 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 – Présentation du compte de "résultat"

La présentation du compte de "résultat" est adaptée à l'activité de l'association. Afin de rendre plus lisible les flux de l'exercice, cette présentation distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Depuis 1999, la présentation du compte de "résultat" a été modifiée pour faire apparaître dans ce compte les flux générés par l'activité de l'association sur l'année, en y reprenant les données des comptes de programmes qui étaient habituellement présentés en annexe.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » qui doit être nul et en bas de tableau les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements et produits financiers reçus sur l'exercice, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent et de ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et augmenté du solde de financements non utilisés sur l'exercice précédent.

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes**¹ » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux

¹ Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses sur terrain et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").

programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes.

Une présentation du compte de résultat selon la présentation prévue par le code de commerce et le plan comptable général est donnée en annexe au paragraphe 2.2.5.

1.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels informatiques comptabilisés à leur coût historique d'acquisition et amortis en linéaire sur 1 an.

1.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du siège de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Matériel de bureau : linéaire sur 3 à 7 ans.
- Agencements et installations : linéaire sur 10 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.

L'association n'atteint pas les seuils pour appliquer les nouveaux règlements sur les actifs.

Les matériels achetés pour les programmes sont enregistrés dans la comptabilité des programmes. N'appartenant pas à Inter Aide car restant la propriété des programmes et des partenaires locaux, ils ne doivent pas être considérés comme des actifs de l'association et sont donc passés en charges par les envois de fonds.

1.5 - Immobilisations financières

Elles sont constituées du dépôt de garantie sur le loyer des locaux du siège ajusté pour représenter 3 mois de loyer.

1.6 - Créances et dettes sur programmes

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.

Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40, ventilés par secteur (Caraïbes, Moza-Wi, Afri-Mad, Asie-Tana et plate-forme au service des secteurs) et pays. Nous avons :

400E2	Haïti
400F1	Mozambique
400F5	Malawi
400G3	Sierra Léone
400G4	Madagascar Rural
400G6	Ethiopie
400H4	Madagascar Urbain
400I1	Capitalisation agro
400I2	Capitalisation hydro
400ZX	Plate-forme

Ces comptes sont également divisés par type de dépense :

40X/20	Envois de fonds sur le terrain
40X/29	Envois VLS
40X/30	Autres transferts
40X/40	Salaires et charges responsables de programmes
40X/50	Voyages et assurances animateurs
40X/70	Missions courtes de suivi
40X/80	Frais de lancement et suivi
40X/90	Salaires et charges Europe
40X/91-93	Charges générales Europe
40X/92	Salaires direction
40X/95	Appui technique
40X/96	Frais de recrutement, mise en place.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminués des dépenses effectuées par pays.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf détail par pays §.2.1.3).

Les montants présentés en créances correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 2.2.2).

A l'inverse, les montants présentés en dettes correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus (cf. §2.2.3).

1.7 - Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

1.8 - Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- les différentes lignes de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, sont mouvementées lors de l'affectation de l'excédent de gestion approuvée par l'Assemblée Générale.

1.9 - Fonds dédiés

Lorsque les financements institutionnels et dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur subventions reçues » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice peuvent être dédiés au financement des programmes au 31 décembre par le service financier sans être forcément affectés à une action précise.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées par les bailleurs de fonds ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».

1.10 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Il s'agit des charges dues au 31 décembre 2015 et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congs payés, frais).

1.11 – Ressources affectées aux programmes

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Engagements à réaliser sur ressources affectées". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements reçus, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées".

1.12 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et ne font pas l'objet d'une inscription en comptabilité. Le détail de ces contributions figurent au point 3.4.

1.13 - Subventions

Les subventions reçues des financeurs publics ne sont pas comptabilisées lors de la notification d'attribution de la subvention, mais lors de la réception des fonds, en raison des incertitudes sur le terme des projets et les dépenses qui seront effectivement réalisées. Le montant des subventions attribuées mais non encaissées est mentionné au § 3.2 de l'annexe : « engagements hors bilan ».



2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

2.1 – Notes relatives au bilan

2.1.1 - Immobilisations brutes et amortissements

Immobilisations	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Incorporelles	2 644			2 644
Corporelles	35 506	4 927	9 695	30 738
Financières	8 776	54		8 830
Total	46 926	4 981	9 695	42 212

Amortissements	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Incorporelles	2 165	479		2 644
Corporelles	35 506	704	9 695	26 515
Financières				
Total	37 671	1 183	9 695	29 159

Total net	9 255	3 798		13 053
------------------	--------------	--------------	--	---------------

2.1.2 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

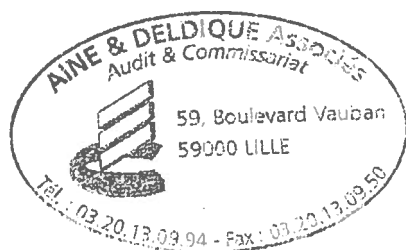
2.1.3 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.

2.1.3 - REPARTITION RESSOURCES & CHARGES PROGRAMMES 2015

	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 & 30 (a)	SALAIRES RESP.PROG. 40	VOYAGES RESP.PROG. 50	MISSIONS SUIVIS 60 - 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90 - 95	CHARGES Gales EUR. 91-99	TOTAL DEPENSES	VARIATION 2015	SOLDE 2014	SOLDE 2015		
												TOTAL	Crédences sur les Programmes	Fonds dédiés aux Programmes
Madagascar Urbain	375 523,48	103 647,01	24 399,85	5 198,89	12 152,97	20 678,74	18 297,10	2 522,48	186 897,04	188 426,44	-181 935,32	6 491,12		6 491,12
Madagascar Rural	1 231 432,80	879 885,30	110 146,59	13 285,05	17 609,71	65 707,02	106 988,65	15 927,19	1 203 549,43	27 889,57	-261 147,77	-239 264,40	-264 450,25	51 185,85
Ethiopie	1 098 589,77	1 167 881,06	67 866,54	9 647,65	12 570,21	51 679,50	92 938,58	18 837,06	1 421 420,60	-922 850,83	114 995,70	-208 485,13	-257 952,65	89 117,52
Sierra Leone	941 102,09	368 988,95	45 134,38	6 379,98	11 789,95	32 929,11	48 452,88	6 769,15	520 438,38	-179 336,29	48 615,52	-190 720,77	-141 975,25	30 654,48
Malawi	1 097 471,72	811 906,81	160 467,74	31 996,39	22 554,78	55 387,96	124 978,39	16 202,46	1 223 494,47	-126 022,75	194 933,54	68 910,79	-79 084,96	147 995,75
Mozambique	829 310,96	387 485,06	62 869,57	25 821,03	15 595,79	39 940,83	58 385,58	7 888,73	597 984,61	231 326,35	40 533,12	271 859,47	-35 989,67	307 849,34
Haiti	560 596,59	585 014,80	194 031,37	22 091,47	18 339,81	52 586,20	115 718,66	13 301,33	1 001 029,64	-440 427,05	119 997,91	-320 429,14	-359 251,23	38 822,09
Subs* dédiées aux Programmes	170 042,20									170 042,20	948 781,58	1 113 823,78		1 113 823,78
Programmes INTER AIDE	5 703 869,61	4 298 806,97	664 915,98	114 360,38	110 613,22	318 903,38	565 759,84	81 448,40	6 154 808,17	-450 938,56	1 019 174,28	568 235,72	-1 177 704,21	1 745 939,93
Programmes gérés par ATIA	96 101,28	96 101,28							96 101,28					
TOTAUX	5 799 970,89	4 394 908,25	664 915,98	114 360,38	110 613,22	318 903,38	565 759,84	81 448,40	6 250 909,45	-450 938,56	1 019 174,28	568 235,72	-1 177 704,21	1 745 939,93
Renvois cte de "résultat"	(1)	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)	(8)		(3)		(1)	(2)
Renvois annexe													2.2.2	2.2.3

(a) Cf détail par nature au point 2.2.4



2.1.4 - Valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur les SICAV de trésorerie s'élèvent à € 6.25 au 31 décembre 2015 contre € 47.10 au 31 décembre 2014.

2.1.5 - Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance figurant à l'actif du bilan sont liées à la gestion courante de l'association et correspondent à :

Nature des charges	2015	2014
Abonnements	32.92	27.05
Maintenance	1 446.35	440.69
Loyer photocopieuse		192.99
Billets d'avion	5 637.04	2 535.46
Contribution couverture sociale SCD	4 719.59	4 458.31
Autres	462.71	12.78
Total	12 298.61	7 667.28

2.1.6 - Fonds associatifs et affectation de l'excédent de gestion de l'exercice précédent

En Euros	31/12/14	Augmentations	Diminutions	31/12/15
Autres réserves	453 767.12		-	453 767.12
Fonds pour lancement de nouveaux programmes	444 112.12	15 313.37		459 425.49
Excédent de l'exercice	15 313.37	11 250.23	15 313.37	11 250.23
Total Fonds associatifs	913 192.61	26 563.60	15 313.37	924 442.84

L'Assemblée Générale du 28 mars 2015 a décidé d'affecter l'excédent de gestion de l'exercice 2014, soit 15 313.37 euros, au fonds pour lancement de nouveaux programmes.

2.1.7 - Charges à payer

Les charges ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/15 se décomposent comme suit :

	2015	2014
Congés payés	74 900.24	87 409.11
Honoraires	5 940.00	14 705.55
Autres	91 502.49	33 945.95
Total	172 342.70	136 060.61

2.2 – Notes relatives au compte de "résultat"

2.2.1 – Financements et produits financiers affectés aux programmes reçus en France sur l'exercice

Les financements et produits financiers, reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent respectivement à 5 571 177.79 € et 228 793.10 € et sont détaillés, par pays, dans le tableau relatif aux programmes – cf 2.1.3. Ils se répartissent ainsi²:

- Dons privés :	2 876 607.98 euros soit	49.60 %
- Union Européenne :	621 647.13 euros soit	10.72 %
- Agence Française de Développement	1 407 004.35 euros soit	24.26 %
- Autres financeurs publics	894 711.43 euros soit	15.42 %

2.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées s'élèvent à 1 062 629.38 € et correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

2.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions du pays d'intervention, à la date de clôture des comptes et s'élèvent à 1 630 865.10 €. Ce montant est mentionné dans le poste « Fonds dédiés » inscrit au passif du bilan.

2.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds		3 885 770.49
Achats et services faits en France pour le terrain		<u>509 137.76</u>
Sous-Total	€	4 394 908.25
Voyages et assurances responsables de programmes	€	114 360.38
Missions de suivi	€	<u>110 613.22</u>
TOTAL	€	4 619 881.85

Le détail de ces montants par pays figure dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 2.1.3.

² En tenant compte des 864 078 € d'apports locaux (recettes et subventions locales et contributions volontaires en nature), les pourcentages se répartissent ainsi : 55.57 % de dons privés, 9.33 % de financements de l'Union Européenne, 21.11 % de l'Agence Française de Développement et 13.99 % d'autres financeurs publics.

2.2.5 - COMPTE de "RESULTAT" : Présentation standard

	Imputé aux programmes	Hors programmes	TOTAL 2015	TOTAL 2014
PRODUITS d'EXPLOITATION				
Subventions publiques	2 923 362,91		2 923 362,91	3 447 626,53
Cotisations		220,00	220,00	225,00
Autres produits	2 531 517,75		2 531 517,75	2 411 103,33
+ Report de Ressources non utilisées des exercices antérieurs	2 129 100,79		2 129 100,79	2 099 336,08
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-1 630 865,10		-1 630 865,10	-2 129 100,79
Total I	5 953 116,35	220,00	5 953 336,35	5 829 190,15
CHARGES d'EXPLOITATION				
Achats	10 312,35		10 312,35	11 247,14
Autres charges externes	4 620 819,17		4 620 819,17	4 316 069,61
Impôts, taxes et versements assimilés	47 794,26		47 794,26	61 265,96
Salaires et traitements	1 127 437,17		1 127 437,17	1 280 360,11
Charges sociales	374 347,77		374 347,77	442 754,48
Dotations aux amortissements et provisions	1 182,54		1 182,54	1 315,60
Total II	6 181 893,26	0,00	6 181 893,26	6 113 012,90
Résultat d'Exploitation (I - II)	-228 776,91	220,00	-228 556,91	-283 822,75
PRODUITS FINANCIERS				
Produit net sur cessions de VMP		2 878,54	2 878,54	1 683,43
Autres produits financiers	228 793,10	11 177,58	239 970,68	300 706,80
Reprise sur provisions		201,11	201,11	0,00
Total III	228 793,10	14 257,23	243 050,33	302 390,23
CHARGES FINANCIERES				
Autres charges financières	16,19		16,19	9,00
Dot* aux provisions pour dépréciation des VMP			0,00	201,11
Total IV	16,19	0,00	16,19	210,11
Résultat financier (III - IV)	228 776,91	14 257,23	243 034,14	302 180,12
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total V	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat exceptionnel V	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés		3 227,00	3 227,00	3 044,00
EXCEDENT (ou insuffisance)	0,00	11 250,23	11 250,23	15 313,37

3 – AUTRES INFORMATIONS

3.1 – Effectifs au 31/12/2015

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres	33
Employés	0

L'association emploie également 18 volontaires.

3.2 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite ont été estimés et provisionnés au 31 décembre.

Engagements reçus

Au 31 décembre, le montant total des subventions restant à recevoir au cours des 3 à 4 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés, s'élève à 4 954 327 euros. Compte tenu des incertitudes importantes sur le terme des projets et les dépenses réelles qui seront effectivement réalisées, ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

Les engagements reçus de donation d'usufruit ne sont pas comptabilisés compte tenu de l'écart potentiel entre l'évaluation initiale et les montants réellement perçus. En conséquence, les versements d'usufruit sont inscrits en produits lors de leur réception en banque.

3.3 – Dépenses réalisées sur recettes et financements locaux³

Les dépenses sur recettes et financements locaux enregistrées au cours de l'exercice dans les comptabilités terrain des programmes concernés s'élèvent à 79 097 euros et se décomposent comme suit :

Pays	Financements locaux	Recettes locales	Dépenses	
			s/financements locaux	s/recettes locales
Haïti		76		76
Madagascar Rural	22 063	23 171	22 063	23 171
Madagascar Urbain				
Ethiopie	18 797		18 797	
Malawi		4 550		4 550
Mozambique		2 773		2 773
Sierra Léone	2 000	5 667	2 000	5 667
TOTAL	42 860	36 237	42 860	36 237
		79 097		79 097

³ Il n'est pas tenu compte ici des recettes et financements locaux enregistrés dans les comptabilités des partenaires (21 934 €).

3.4 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature valorisées au prix du marché local, sont constituées comme suit :

- économie sur billets d'avion achetés en France :	€	38 463
- dons en nature par des organismes locaux et contribution des bénéficiaires	€	724 584

3.5 – Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant n'est pas communiqué car cela aboutirait à individualiser la rémunération.

3.6 – Fiscalité

Inter Aide est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). Inter Aide organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3.7 – Autres informations

Les autres points prévus par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général sont non applicables ou non significatifs.



